Le respect de l'autonomie de la personne

Lors d'une démarche de vérification des faits, il est essentiel de respecter l'autonomie de la personne.

Pour y parvenir, il faut d'abord choisir le moment opportun, afin de favoriser les échanges et les confidences. Cela permet d'aller plus loin dans l'intervention et de valider les indices avec la personne.

Il est aussi recommandé de nommer les faits qui vous ont été rapportés, en faisant attention de ne pas révéler l'identité de la personne l'ayant fait.

D'autres actions y contribuent également

- Soyez sensible par rapport au niveau de confiance qui a été développé, ainsi qu'à la culture et aux valeurs de la personne.
- Faites clairement la distinction entre la personne maltraitante (sur laquelle vous ne portez pas de jugement ni d'accusation) et les gestes posés; ce sont les gestes maltraitants qui sont inacceptables, et non la personne.
- Insistez sur votre volonté d'aider la personne ou toute autre personne impliquée dans la situation, et ce, dans le respect des décisions et des choix de la personne.
- Nommez vos inquiétudes en insistant sur les conséquences et le tort que vous pensez constater chez la personne plutôt que de porter des accusations contre la personne que vous croyez être maltraitante.